

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Licence
 Mention de diplôme GLINEO Informatique
 Version d'étape INFOL1_201 Licence 1 Informatique

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constituant le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaisons de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constituant
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constituant le cas échéant

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOP et EC AOP si porteur de crédits	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 200 ou moins : 2 / assiduité)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles	
										Évaluation continue intégrale		Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal				
										Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT			
SEMESTRE 1																				
SMINFLS1	SMINFL1A	O	YSINL1A1	Introduction à la programmation en C	6	INFOL1_201				assiduité + pratique	2 notes 3	50	écrit	3h30	50	écrit	3h30	50	1	
SMINFLS1	SMINFL1B	O	YSINL1B1	Méthodologie informatique et communication	6	INFOL1_201				pratique	3	(4) (N1+N2-N3)/3							2	
SMINFLS1	SMINFL1B	O	YSINL1B2	Expression – Communication	6	INFOL1_201				écrit	3	(4) (Moyenne des trois notes)							1	
SMINFLS1	SMINFL1C	O	YSINL1C1	Technologies Web 1	6	INFOL1_201				assiduité + pratique	min. 15 TP évalués + projet	50	écrit	1h	50	écrit	1h	50	1	
SMINFLS1	SMINFL1D			Mathématiques générales	6					écrit	2 (1H+2H)	100 %			écrit	2h	100 %	1		
SMINFLS1	YSMAL1A			Algèbre 1 - Miasis	6					écrit	2 (1H+2H)	100 %			écrit	2h	100 %	1		
SEMESTRE 2																				
SMINFLS2	SMINFL2A	O	YSINL2A1	Python et intro POO	6	INFOL1_201				pratique	2	33	écrit	1h	66	écrit	1h	66	1	
SMINFLS2	SMINFL2A	O	YSINL2A1	Python et introduction à la POO	6	INFOL1_201														
SMINFLS2	SMINFL2B	O	YSINL2B1	Logique	6	INFOL1_201					au moins 2 écrits	40	écrit	2h	60	écrit	2h	60	1	
SMINFLS2	SMINFL2B	O	YSINL2B2	Calcul scientifique	6	INFOL1_201				notes de TP + TP oral + écrit	3	(4) (N1+N2-N3)/3							1	
SMINFLS2	SMINFL2C	O	YSINL2C1	Technologies informatiques	6	INFOL1_201														
SMINFLS2	SMINFL2C	O	YSINL2C1	Technologies Web 2 : Javascript	6	INFOL1_201				pratique	8 TP/semestre min. + 1F noté individuel	50	écrit	1h	50	écrit	1h	50	1	
SMINFLS2	SMINFL2C	O	YSINL2C2	Architecture des systèmes	6	INFOL1_201				écrit	1	40 %	écrit	3h30	60	écrit	3h30	100	1	50% UE 2C (donc coef = 0.5 * 3 crédits 3)
SMINFLS2	SMINFL2E	O	YSMAL2D1	Humanités	6	MATHL1_201				écrit	2	(4) Moyenne des notes							2	
SMINFLS2	SMINFL2E	O	YSMAL2D2	Anglais général	6	MATHL1_201				écrit	2	(4) Moyenne des notes							1	
SMINFLS2	SMINFL2E	O	YSMAL2D2	Anglais approfondi	6	MATHL1_201				écrit	2	(4) Moyenne des notes							1	
SMINFLS2	SMINFL2E	O	YSMAL2D3	Expression - Communication	6	MATHL1_201				écrit	2	(4) Moyenne des notes							1	
SMINFLS2	YSINFL2D			MIM. Algèbre 2 (info)	6					écrit	2 (1H+2H)	100 %			écrit	2h	100 %	1		

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC) -> compensation à l'intérieur d'un semestre, des deux semestres
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
 règles de prise en compte des absences aux épreuves
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
 en cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
 autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire Une moyenne aux semestres attendue pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Le nombre d'épreuves des CC ou ECI indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.
 Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.

Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 20 étudiants susceptibles de passer la session 2

AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année

Les UE de mutualisées sont évaluées à l'identique de l'UE porteuse.

Précisions

Au sein d'un semestre, compensation des UE

Compensation entre les deux semestres

AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année

En cas d'ECI et d'absence justifiée, une épreuve de rattrapage sera proposée avant la fin de la période de formation du semestre en cours.

Les notes de TP ne sont pas conservées en cas de redoublement.

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Licence
 Mention de diplôme GLINEO
 Version d'étape INFOL1_202

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assisté ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOP et EC AOP si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2				Remarques éventuelles
								Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 (4))	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet "précision")	Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	
SEMESTRE 1																			
SMINLPS1		O	SMATLP1A	Soutien Algèbre		MATHL1_202	écrit	2 minimum											ne donne pas lieu à validation
SMINLPS1		O	SMATLP1B	Soutien Mathématiques générales		MATHL1_202	écrit	2 minimum											ne donne pas lieu à validation
SMINLPS1	SMINLP1B			Perso ou prépo	6														
SMINLPS1	SMINLP1B	O	YSINL1C1	Technologies Web 1 : HTML/CSS		INFOL1_201			assisté + pratique	plus 15 TP évalués + projet	50	écrit	1h	50	écrit	1h	50		commune parcours classique
SMINLPS1	SMINLP1C			UE Expression - Communication	1														
SMINLPS1	SMINLP1C	O	YSINL1B2	Expression - Communication		INFOL1_201	écrit	3	(4) (N1+N2-N3)/3										
SMINLPS1	YSINLP1A			Initiation à la programmation adaptée 1	3														ec617 ne donne pas lieu à validation
SEMESTRE 2																			
SMINLPS2	SMINLP2A			Logique	3														
SMINLPS2	SMINLP2A	O	SMILP2A1	Soutien Logique		INFOL1_202													ne donne pas lieu à évaluation
SMINLPS2	SMINLP2A	O	YSINL2B1	Logique et raisonnement		INFOL1_201													commune parcours classique
SMINLPS2	SMINLP2B			Technologies Web 2	3														
SMINLPS2	SMINLP2B	O	SNLP2B1	Soutien TW2		INFOL1_202													ne donne pas lieu à évaluation
SMINLPS2	SMINLP2B	O	YSINL2C1	Technologies Web 2 : Javascript		INFOL1_201	pratique	8 TP/semestre min. + 1 TP note individuel 2h			50	écrit	1h	50	écrit	1h	50		commune parcours classique
SMINLPS2	SMINLP2C			Initiation à la programmation adaptée 2	1														ec617 donne lieu avec int 1 à validation d'une UE du parcours classique
SMINLPS2	SMINLP2E			Humanités	6														
SMINLPS2	SMINLP2E	O	YSMAL2D1	Anglais général		MATHL1_201	Écrit + Oral	3	-2										commune parcours classique
SMINLPS2	SMINLP2E	O	YSMAL2D2	Anglais approfondi		MATHL1_201	Écrit + Oral	2	-2										commune parcours classique
SMINLPS2	SMINLP2E	O	YSMAL2D3	Expression - Communication		MATHL1_201	écrit	3	(N1+N2+N3)/3										commune parcours classique
SMINLPS2	YSMALP2A			Algèbre	6						écrits	au moins 2	100%			écrit	commune parcours classique	100%	commune parcours classique pour la session 2 uniquement

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

Précisions

Dans le cadre de l'ECI et avec absence justifiée, une épreuve de rattrapage sera proposée avant la fin de la période de formation du semestre en cours.

Les notes de TP ne sont pas conservées en cas de redoublement

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

ECI*

Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1) $(N1+N2)/2$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- $(N1+N2+N3)/3$ }
- (2) $(N1+N2+N3)/3$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- N3 }
- (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire Une moyenne aux semestres attendue pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Le nombre d'épreuves des CC ou ECI indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.
Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.
Dans le cas d'UE/EC sans seconde session non validés, le jury peut se réserver le droit de proposer toutefois une épreuve de rattrapage s'il l'estime utile.

Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 20 étudiants susceptibles de passer la session 2

Les UE de mutualisées sont évaluées à l'identique de l'UE porteuse.

Les notes de TP ne sont pas conservées en cas de redoublement.

Au sein d'un semestre, compensation des UE
Compensation entre les deux semestres
AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année
En cas d'ECI et d'absence justifiée, une épreuve de rattrapage sera proposée avant la fin de la période de formation du semestre en cours.

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Licence
 Mention de diplôme GLINFO
 Version d'étape INFOL3_211
 Licence 3 Informatique

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assidue ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	Le cas échéant, ÉQUIVALENCES UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale		SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles	
								Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet "Précision")	Nature (écrit / oral / pratique)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT			Nature (écrit / oral / pratique)
SEMESTRE 5																			
SMINFLS5	SMINFL5A			Conception logicielle 2	6												6		
SMINFLS5	SMINFL5A	O	SINFL5A1	Méthodes de conception		INFOL3_211			épreuve diverse	1	40	écrit	1h30	60	écrit	1h30	4		
SMINFLS5	SMINFL5A	O	SINFL5A2	Conduite de projet		INFOL3_211		pratique	1								2		
SMINFLS5	SMINFL5B			Bases de données 2	6							écrit	1h30	100	écrit	1h30	100	6	
SMINFLS5	SMINFL5C			Technologies Web 4	6												6		
SMINFLS5	SMINFL5C	O	SINFL5C1	Programmation d'applications client		INFOL3_211		pratique	2	(N1+N2)/2							2		
SMINFLS5	SMINFL5C	O	SINFL5C2	Programmation d'applications web av		INFOL3_211		pratique	2	-1							4		
SMINFLS5	SMINFL5D			Découverte d'un domaine de l'informatique	6												6		
SMINFLS5	SMINFL5D	O	SINFL5D11	Initiation aux microcontrôleurs		INFOL3_211		pratique	3	ECl2)							3		
SMINFLS5	SMINFL5D	O	SINFL5D12	Projet électronique (Prototypage)		INFOL3_211		épreuves diverses	3	(4) moyenne pondérée des notes							3		
SMINFLS5	SMINFL5D	X	YSINFL5D1	Technologies du Langage		INFOL3_211		épreuves diverses	3	Max((N1+N2+N3)/3; (N1+N3)/2; (N2+N3)/2)							6		
SMINFLS5	SMINFL5D	X	YSINFL5D2	Aide à la décision et intelligence artificielle		INFOL3_211		écrit	3	(4) (N1 + N2 + N3)/3							6	ECl = moyenne des notes	
SMINFLS5	SMINFL5D	X	YSINFL5D3	Algorithmique, structures informatiques et cryptologie		INFOL3_211						écrit	1h30	100	écrit	1h30	100	6	
SMINFLS5	SMINFL5D	X	YSINFL5D4	Imagerie numérique et multimédia		INFOL3_211			TP	2		écrit	1h30	60	écrit	1h30	60	6	
SMINFLS5	SMINFL5E			Algorithmique 2	6			écrits, TP	3	(4) moyenne pondérée des notes.							6		
SEMESTRE 6																			
SMINFLS6	SMINFL6A			Théorie des langages et compilation	6						40	écrit	2h	60	écrit	2h	60	6	
SMINFLS6	SMINFL6B			Réseaux	6							écrit	1h30	100	écrit	1h30	100	6	
SMINFLS6	SMINFL6C			Conception logicielle 3	6												6		
SMINFLS6	SMINFL6C	O	SINFL6C1	Projet 2		INFOL3_211		Écrit, oral et assidue	4	4							4	EC de projet de groupe ; ECl = moyenne pondérée des notes	
SMINFLS6	SMINFL6C	O	SINFL6C2	Parallélisme		INFOL3_211		épreuves diverses	1	50		écrit	50			100	2		
SMINFLS6	SMINFL6D			Humanités	6												6		
SMINFLS6	SMINFL6D	O	SINFL6D1	Anglais		INFOL3_211			3	(4) (moyenne des notes)							4		
SMINFLS6	SMINFL6D	O	SINFL6D2	Communication		INFOL3_211		Écrit et oral	2	(4) (moyenne des notes)							2		
SMINFLS6	SMINFL6E			Théorie des graphes	6				écrit	1		écrit	2h	60	écrit	2h	60	6	

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
 règles de prise en compte des absences aux épreuves
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
 autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire Une moyenne aux semestres attendue pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Le nombre d'épreuves des CC ou ECI indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.

Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.

Dans le cas d'UE/EC sans seconde session non validés, le jury peut se réserver le droit de proposer toutefois une épreuve de rattrapage s'il l'estime utile.

Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 20 étudiants susceptibles de passer la session 2

Le stage est évalué par une soutenance, les points au dessus de la moyenne pourront être reportés en points de jury avec un coefficient équivalent à 2 crédits ECTS.

Les UE de mutualisées sont évaluées à l'identique de l'UE porteuse.

Les notes de TP ne sont pas conservées en cas de redoublement.

Au sein d'un semestre, compensation des UE
 Compensation entre les deux semestres

AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année
 En cas d'ECI et d'absence justifiée, une épreuve de rattrapage sera proposée avant la fin de la période de formation du semestre en cours.

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)